



Compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2010 au sujet du projet de réhabilitation immobilière du lycée

Cette réunion s'est tenue au réfectoire du Moresco, à Strohl Fern, entre 18 heures et 20 heures jeudi 16 septembre.

La réunion a été organisée par le Proviseur à la demande de l'APE qui souhaitait que les parents rencontrent les personnes en charge du dossier de la réhabilitation immobilière à l'Ambassade de France et à l'AEFE (Agence de l'Enseignement du Français à l'Etranger).

Etaient conviés :

M. Léonzi, Ministre-Conseiller de l'Ambassade de France

M. Favret, responsable des biens immobiliers à l'AEFE (Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger)

M Petitpas, responsable du STBI (Service technique des biens immobiliers français en Italie)

M. Mancinelli, en charge au STBI des relations avec les autorités italiennes

M. Case, Secrétaire Général du SCAC (Service Culturel de l'Ambassade)

La direction et l'administration du Lycée étaient représentées par :

M.Cébrian, Proviseur

M. Carubia Proviseur-adjoint

M. Pierru, Intendant

Une trentaine de parents étaient présents. L'APE était représentée par son président, les vice-présidentes et plusieurs membres du bureau.

Introduction

M. Cébrian regrette que les parents ne soient pas plus nombreux, ce qu'il explique par les retards pris dans la diffusion de l'information. Il précise que les réseaux habituels de communication (parents-relais en primaire et parents délégués en secondaire) ne sont pas encore opérationnels.

Il présente ensuite les intervenants et annonce le déroulement de la rencontre.

1. Rappel de l'historique du projet (M. Léonzi)
2. L'organisation et le déroulement des travaux
3. Le financement (ces 2 derniers points étant traités par M. Favret)
4. Dialogue avec les parents

Rappel de l'historique du projet

Ce compte-rendu sera succinct sur cette partie dans la mesure où l'historique a été plusieurs fois rappelé lors des précédentes réunions. Il se trouve sur le site de l'APE, (<http://www.apechateau.eu>), à la rubrique « travaux ».



M. Le Ministre Conseiller insiste sur l'importance que M. de La Sablière, Ambassadeur de France en Italie, accorde à ce dossier, dans le souci de maintenir le Lycée Chateaubriand dans sa réputation de « lycée d'excellence » avec 4 objectifs d'amélioration :

- la qualité pédagogique
- la vie scolaire
- la sécurité
- les équipements

Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements précédents fait par l'Etat français depuis 2004 (5 millions d'euros).

Le travail de concertation est mené depuis un an par l'Ambassade avec les autorités italiennes (Ministère des Biens Culturels et Commune de Rome) sur la base de l'avant projet qui en présente les objectifs (linea guida) et que les parents peuvent consulter (des exemplaires ont été confiés aux représentants des parents).

M Léonzi souligne le contexte très favorable étant donné l'accord de toutes les parties sur la nécessité de soutenir le développement du grand lycée international francophone de Rome et l'attachement au site historique de la Villa Strohl Fern.

M. Léonzi conclut son propos en rappelant le soutien de l'Ambassade au Proviseur dans le suivi et la réalisation de ce projet. Il insiste sur l'appui que l'Ambassade et ses services (STBI et SCAC) apportent notamment pour la réduction des délais, et donc des coûts, chacun étant conscient de la nécessité d'une répartition équilibrée de l'effort financier dans la limite des contraintes budgétaires.

Présentation des travaux

M. Favret, responsable de l'immobilier à l'AEFE, rappelle qu'il a occupé entre 2001 et 2005 les fonctions de responsable du STBI à Rome. Il connaît donc bien les enjeux du lycée auquel il demeure attaché.

Il rappelle les engagements précédents de l'Etat dans la construction ou la réhabilitation des locaux, le bâtiment 11 en étant le dernier exemple, ainsi que les difficultés, surmontées, à obtenir des autorisations des administrations italiennes. Le contexte actuel semble favorable à un projet de plus grande ampleur qui permettra de régler des problèmes techniques et pratiques.

Il évoque les contraintes d'un site conçu pour être une académie d'artistes et non une école, et revient sur :

- L'impossibilité de construire de nouveaux bâtiments
- Le respect du parc paysager
- Les contraintes architecturales

M. Favret cerne également des objectifs à atteindre notamment liés à la cantine, au CDI et aux espaces sportifs.



Le souhait de l'AEFE est de superposer les objectifs et les contraintes. C'est pourquoi une réunion s'est tenue le matin même, 16 septembre, en présence de 2 représentants de parents d'élèves, afin de choisir le cabinet d'architecte en charge, avec le STBI, d'une étude préalable des travaux qui délimitera à partir de **l'avant projet un schéma directeur**. Le cabinet doit rendre son schéma directeur avant la fin de l'année civile.

Celui-ci sera soumis aux autorités italiennes pour obtenir les **autorisations** nécessaires au lancement de **l'appel d'offre**.

Le financement

Il n'y a pas d'élément nouveau depuis la visite en octobre 2009 de la directrice de l'AEFE. Le coût des travaux est estimé **entre 8 et 10 millions d'euros**. L'AEFE prendrait en charge 2 millions et ferait un emprunt sur 15 ans, remboursé par le Lycée grâce à une augmentation des frais de scolarité. La durée de l'emprunt est justifiée par le loyer de l'argent (taux actuels autour de 4%) et par sa coïncidence avec une génération scolaire.

Les calculs permettent d'établir des remboursements de 720 000 à 750 000 euros par an, soit, au vu du nombre d'élèves, une augmentation de 12 % des frais de scolarité par rapport à leur niveau de 2010/2011 et ce pendant 15 ans, uniquement pour les travaux. Cette augmentation ne tient pas compte de l'évolution des frais de scolarité liés à l'inflation.

M. Favret mentionne la lettre adressée par l'APE en juillet à l'AEFE au sujet notamment de l'étalement des remboursements, ainsi que la réponse de Mme Descôtes, directrice de l'Agence. Le choix se fera sur des investissements échelonnés à mesure de l'avancée des travaux plutôt que sur un allongement de la durée de l'emprunt, jugé trop coûteux.

L'Agence se dit prête à discuter tout en rappelant les difficultés budgétaires des administrations françaises.

Les indications fournies par le schéma directeur dont se charge le cabinet d'architecte permettront d'affiner les estimations. Le projet financier sera plus clair quand le programme sera détaillé.

Dialogue avec les parents

- Un parent s'interroge sur l'augmentation du nombre d'élèves et des capacités d'accueil à l'issue des travaux.

M. Cébrion avance une augmentation du nombre d'élèves par classe, de l'ajout éventuel d'une ou deux divisions et notamment d'une « densification de la base », soit un alignement du nombre de classes maternelles sur celui des primaires. Il évoque le nombre de 1600 (1450 en moyenne en 2009-2010, 1493 à la rentrée 2010 avec une Petite Section supplémentaire).

- Le même parent s'interroge sur le maintien sur 3 sites du lycée.

M. Favret répond que parmi les scénarios envisagés, la réunion sur 2 sites n'est pas exclue mais reste peu probable à court terme. Il aborde la réforme domaniale en cours en France qui vise à remplacer l'actuel système de dotations pour la gestion des biens par la mise en place de



conventions d'utilisation. Cette réflexion s'accompagne de simulations de gestion du patrimoine immobilier : le rapprochement des sites est un idéal mais qui n'a pas la priorité pour l'instant.

- Le parent évoque le passage à une gestion privée, hypothèse impossible dans les conditions du legs qui fait de l'Etat français le propriétaire.

- Un autre parent s'interroge sur la garantie de la Convention signée en 2005 entre le Lycée Chateaubriand, la Commune de Rome et l'Ambassade de France sur l'usage, en tant qu'école, de Strohl Fern. Ce parent insiste sur la nécessité de s'assurer que la destination d'usage comme école ne sera jamais remise en question par les autorités italiennes, susceptibles, encore aujourd'hui, de fermer le site. Elle s'interroge aussi sur le faible investissement de l'Agence dans un projet d'une telle ampleur, au vu du budget annuel que l'Agence consacre aux travaux (60 millions par an dans le monde).

M. Léonzi affirme que la Convention de 2005 est une base solide. Il en lit des extraits qui confirment la reconnaissance par les autorités italiennes de la vocation scolaire du site de Strohl Fern. Il ajoute que toutes les assurances seront prises auprès des Biens Culturels lors d'entretiens approfondis qui donneront lieu à des accords écrits.

Les dimensions scolaire et culturelle du site vont de pair.

- La même maman observe que par exemple une cuisine n'est pas prévue, peut-être en raison de la destination d'usage premier du site qui empêcherait une telle option.

M. Cébrian répond que le choix de garder une liaison froide comme celle qui fonctionne actuellement est fait pour des raisons de manque de place. Une station de lavage de la vaisselle est en revanche prévue (fin des couverts en plastique).

- Un parent s'interroge sur la date de lancement des travaux, l'augmentation de 12 % et la place des équipements sportifs

M. Favret répond que les équipements sportifs sont à l'étude ainsi que la possibilité de créer des espaces couverts, ce qui risque de donner lieu à des discussions avec les autorités italiennes. S'agissant des délais, il rappelle le processus (schéma directeur, autorisations italiennes, appels d'offre) et avance, à la demande réitérée des parents, à l'automne 2011. Les 12 % d'augmentation hors inflation sont confirmés.

- Une autre question porte sur la scolarisation des enfants pendant la durée des travaux.

Mr. Favret avance l'installation de préfabriqués qui libèrera le bâtiment du Casone.

- Un parent suggère la possibilité d'un mécénat privé. M. Favret et M. Léonzi se disent prêts à accueillir toutes les solutions susceptibles d'alléger la charge financière, et à étudier les propositions de contreparties (affichages, mentions publicitaires...) mais sont réservés sur les possibilités de réalisation, au vu notamment de la faible visibilité du site de Strohl Fern.

- Un parent remarque que les familles expatriées ont le sentiment de payer des travaux et de subir des désagréments dont ils ne verront pas les bénéfices puisqu'ils seront partis avant la fin. La question se pose également pour les enfants qui sont en fin de scolarité.

M. Cébrian rappelle le principe de solidarité : les enfants profitent d'investissements antérieurs et les familles qui partent bénéficieront peut-être ailleurs de travaux financés par d'autres parents. Il faut raisonner en termes de communauté.



L'augmentation devrait être effective en septembre 2011 pour favoriser l'étalement de la charge.

A la demande d'un parent, il est précisé que cette augmentation est liée à l'obtention des autorisations accordées par les autorités italiennes, sans lesquelles rien ne pourra être fait. Tant qu'elles ne seront pas obtenues, l'augmentation de 12 % ne se mettra pas en place.

- Un parent fait remarquer que certains parents auront beaucoup de mal à supporter cette charge financière.

Le Proviseur, M. Léonzi et M. Cébrian se disent conscients de ces préoccupations et réfléchissent à ces questions. Un allongement des remboursements sur les 18 ans qui correspondent à l'amortissement des travaux n'est pas totalement exclu.

- Un dernier parent est invité à prendre la parole, et revient sur la faible participation des parents qui ne reflète pas l'intérêt suscité par ces questions et qu'ont montré les réunions précédentes.

M. Cébrian s'excuse à nouveau des retards pris mais observe que l'essentiel des problématiques a été abordé.

- Ce parent aborde la consultation des parents lors de l'élaboration des projets, au vu de la charge financière qu'ils ont à supporter.

M. Cébrian rappelle l'existence d'une commission de travaux, dont sont membres deux représentants des parents. Si cette commission n'a qu'un rôle consultatif, puisqu'il s'agit de gérer de l'argent public, les parents seront consultés.

Conclusion

La séance de questions se termine, à la demande du Proviseur, à 20 heures.

M. Favret conclut sur l'intérêt que l'AEFE porte aux problèmes de l'établissement et des parents ainsi que sur la nécessité du dialogue.

M. Léonzi rappelle que l'Ambassade est en négociation avec l'AEFE pour que la somme des deux millions soit éventuellement revue à la hausse.